

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 4 Avril 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur BIREMBAUT Bernard (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absents excusés : Monsieur TONNEAU, Madame DANDOIS.

Absents : Monsieur BRAILLY, Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 3/8 : AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT. Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2023-018 dédiée aux équipements dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La signature de la convention financière pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) le 8 novembre 2022 a matérialisé l'engagement de la Ville de Denain dans cet ambitieux programme.

Cette convention formalise plusieurs opérations d'investissement de diverses natures placées sous maîtrise d'ouvrage communale, notamment la construction ou rénovation d'équipements. Ces opérations s'étalent dans le temps, leur réalisation étant pluriannuelle. Il s'agit de la construction de l'école Condorcet, du Groupe scolaire Wilson et du FORUM.

Par délibération n° 3/3 du 13 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme (n° 2023-018) pour financer les projets d'équipements prévus dans le cadre de la convention NPNRU.

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées selon la durée de l'opération et les crédits de paiement représentent la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Par délibération n° 3/10 du 11 avril 2024, l'autorisation de programme n° 2023-018 a été réajustée afin de suivre au mieux les contraintes liées à la réalisation des opérations.



L'autorisation de programme n° 2023-018 se présente aujourd'hui comme suit :

	Dépenses / Recettes antérieures	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026 à 2029
Dépenses 18 818 576,53 € TTC	76 881,76 € TTC	2 613 564,41 € TTC	5 679 400,53 € TTC	10 448 729,83 € TTC
	0,3 %	10,2 %	22,1 %	40,7 %
Recettes 14 162 311,82 €	0,00 €	1 295 330,48 €	3 779 649,30 €	9 087 332,04 €
	0,0 %	7,2 %	21,1 %	50,8 %

La conduite du projet global nécessite de revoir les affectations pluriannuelles des crédits de paiement.

En effet l'approbation par le Conseil Municipal par délibération n° 13 du 12 décembre 2024, de l'avenant n° 1 à la Convention NPNRU implique une série d'ajustements opérationnels et financiers.

Parmi les modifications introduites dans le projet d'avenant n° 1 impactant les opérations d'équipements :

- Un ajustement important du financement de l'école Condorcet et du groupe scolaire Wilson retenus au titre du programme Quartier Résilient. La programmation de ces deux équipements a été fortement remaniée pour intégrer des exigences environnementales poussées (*Labellisation Haute Qualité Environnementale et certification Biosourcé*) ;

- La reprise par la Ville de la Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'une crèche comprenant un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (*LAEP*) et un Relais Petite Enfance (*RPE*) sur l'îlot Lazare Bernard et Désiré Megueule.

- L'intégration dans la convention de la construction du « *FORUM* » visant à recréer de l'animation sur la place de centre-ville.

Les crédits inscrits pour l'exercice 2025, serviront à finaliser la construction du FORUM (2 390 017 € TTC), à conduire les études de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école Condorcet (500 000 € TTC), la sélection de la maîtrise d'œuvre chargée du groupe scolaire Wilson (200 000 € TTC) et celle chargée de la construction de la crèche de l'îlot Lazare Bernard (130 000 € TTC).

Il est ainsi proposé de modifier l'affectation des crédits de paiement comme suit :

	Dépenses / Recettes antérieures	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027 à 2029
Dépenses 32 512 357,87 € TTC	581 756,73 € TTC	4 752 726,39 € TTC (RAR : 1 532 709,39 € / NI : 3 220 017 €)	10 508 151,17 € TTC	16 669 723,58 € TTC
	1,8 %	14,6 %	32,3 %	51,3 %
Recettes 26 014 109,09 €	360 000,00 €	2 172 485,35 €	6 150 012,62 €	17 331 611,12 €
	1,4 %	8,4 %	23,6 %	66,6 %

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** l'évolution des crédits de paiement dans le sens du tableau ci-dessus exposé.
- **DE VALIDER** le montant nouveau montant de l'autorisation de programme n° 2023-018 fixé à **32 512 357,87 €**.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DI... ONINI.

